



Section Yoga

**Bulletin d'Inscription VINIYOGA / « MARCHE & YOGA » Année /**

Contact : Beatrice HOUAL ☎ 06 63 09 42 05

NOM et Prénom : .....

E-Mail (lettres majuscules) : .....

Téléphone Portable : .....

ADRESSE Complète : .....

.....

• **Aucune inscription ne sera validée sans la totalité des pièces citées ci-dessous**

• **Planning des cours de yoga sachant que sauf exception, il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires ni les jours fériés :**

- VINIYOGA           Lund           08h45 à 10h15           (durée 1h30)
- VINIYOGA           Mercredi       19h45 à 21h00           (durée 1h15)
- MARCHE et YOGA Jeudi       15h00 à 16h00           (durée 1h00)
- VINIYOGA           Jeudi           17h30 à 19h00           (durée 1h30)

• Si pour une raison de force majeure, une séance doit être annulée, tout notre possible sera fait pour vous proposer une séance de remplacement (pendant les vacances scolaires par exemple)

Je m'inscris aux séances de yoga et je ne présente aucune contre-indication à la pratique du yoga. Je m'engage à vous transmettre un certificat médical dans les plus brefs délais.

J'adhère à l'Assos du Loup ou je suis déjà membre de l'Assos du Loup. Je fournis ou j'ai déjà fourni la fiche d'adhésion dûment remplie accompagnée de son règlement, ce qui me donne droit à participer à toutes les activités de l'association en étant couvert par son assurance.

Je joins le règlement (chèques à l'ordre de « LASSOSDULOUP »)

3 chèques de 65 € pour **1** cours par semaine pendant l'année (3 trimestres).

*Si vous souhaitez être remboursé en cas d'arrêt forcé par décret fournir 5 chèques : 3 X 22€ + 2 X 65€*

3 chèques de 95 € pour **2** cours par semaine pendant l'année (3 trimestres).

*Si vous souhaitez être remboursé en cas d'arrêt forcé par décret fournir 5 chèques : 3 X 32€ + 2 X 95€*

1 chèque de 75 € pour **1** cours par semaine pendant 1 seul trimestre sans m'engager pour les trimestres suivants. Si je décide de prolonger, le montant des trimestres suivants sera identique (75 €) *Si vous souhaitez être remboursé en cas d'arrêt forcé par décret fournir 3 chèques: 3 X 25€.*

1 chèque de 105 € pour **2** cours par semaine pendant 1 seul trimestre sans m'engager pour les trimestres suivants. Si je décide de prolonger, le montant des trimestres suivants sera identique (105 €). *Si vous souhaitez être remboursé en cas d'arrêt forcé par décret fournir 3 chèques : 3 X 35€*